

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

17 JANVIER 2018

MEMORANDUM D'ENTENTE

ENTRE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'ONTARIO ET LE PARLEMENT DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE / FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

BRUXELLES, LE 17 JANVIER 2018

En complément des accords de coopération conclus entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Province de l'Ontario, les Présidents du Parlement de la Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'Assemblée législative de l'Ontario, réunis le 17 janvier 2018 à Bruxelles, ont marqué leur intention de renforcer leur coopération parlementaire en créant des liens bilatéraux entre les deux institutions.

A cette fin, les parties souhaitent débattre sur des sujets d'actualité internationale relevant de la diplomatie parlementaire, enrichir, dans un esprit d'ouverture leurs connaissances mutuelles du fonctionnement de leur institution parlementaire, dans une perspective de partage de savoir-faire et de modernisation du travail parlementaire. Ils veilleront notamment à un échange d'expériences en matière de grandes législations dans des thématiques qui touchent à leurs compétences respectives.

Confirmant leur volonté commune de donner un élan durable à cette coopération bilatérale, les Présidents ont convenu de signer le présent Mémoire d'Entente prenant en compte d'une part

Le Président du Parlement de la Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles

Philippe COURARD

leur attachement à la défense et à la promotion, dans les espaces culturels respectifs et dans l'espace francophone, tant de la langue française que des valeurs de paix, de justice, de démocratie, de respect des droits de l'homme.

Les deux parties conviennent ainsi d'organiser, à tour de rôle, dans leur assemblée respective, des réunions portant sur des thématiques concertées et d'accueillir, le cas échéant, lors de ces rencontres, des membres de la société civile, des acteurs économiques ou politiques, des experts, ou encore des diplomates et de procéder, au besoin, à un encadrement de nature tant parlementaire qu'administrative en vue de promouvoir des échanges d'informations.

A ces fins, les deux parties décident de la mise en place d'un groupe d'amitié mixte qui veillera à la réalisation de ces objectifs. Chacune des délégations composées des Présidents d'assemblée ou de leur représentant et de maximum quatre parlementaires, reflètera les différentes sensibilités politiques au sein de chaque assemblée ainsi que la représentation des deux genres.

Fait à Bruxelles le 17 janvier 2018.

Le Président de l'Assemblée législative de l'Ontario

David LEVAC

* *
*